

PARTICIPANTS

Structure	Nom	Qualité
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	Charlotte BARBA	Chargée de mission GEMAPI
Agence régionale de santé Nord Franche-Comté (ARS)	Simon BELLEC	Responsable de l'unité territoriale
Chambre des métiers et de l'artisanat de Bourgogne Franche-Comté (CMA)	Antonio CABETE	Trésorier de la délégation départementale du Territoire de Belfort
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Gilles CASALS	Chef de service Contrôle Exploitation Eau Assainissement
Communauté de communes Rahin et Chérimont (CCRC)	Mathilde CORNEILLE	Technicienne SPANC et Environnement
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Daniel GRANJON	Vice-Président en charge de l'eau, l'assainissement, la GEMAPI et des déchets
Communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS)	Anthony GROFFOD	Chargé de mission GEMAPI
France Nature Environnement 90 (FNE)	Gérard GROUBATCH	Président
Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA 90)	Marc HANNOTIN	Responsable technique
Direction départementale des territoires du Territoire de Belfort (DDT 90)	Claire HERZOG	Adjointe au chef du service Eau environnement et forêt
Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	Patrick HOLBEIN (par visioconférence)	Responsable eau potable
Office français de la biodiversité (OFB)	Chiona HULLAR	Cheffe de service adjointe
FREDON Bourgogne Franche-Comté	Robin JACOUTOT	Chargé de mission
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	Michael JAGER	Conseiller communautaire
EPTB Saône et Doubs (EPTB S&D)	Hélène LAMBERT	Coordinatrice du SAGE
Agence régionale de santé Nord Franche-Comté (ARS)	Aude MESLIER	Responsable de la cellule Eau
Chambre d'agriculture 25/90 (CIA 25/90)	Claude MONNIER	Membre associé à l'assemblée
Communauté de communes Rahin et Chérimont (CCRC)	Vincent SCHIESSEL	Vice-présidente en charge de l'environnement Vice-président de la CLE, président de la commission thématique « Pollutions et qualité de l'eau »
Département de la Haute-Saône (CD 70)	Hugo TROUPEL	Chef du service des Routes, des Infrastructures et de l'Environnement
Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH)	Jean VALLEY	Vice-président
Département du Territoire de Belfort (CD 90)	Stéphanie VERNIER	Directrice de l'agriculture de l'environnement du risque et du développement durable

M. Vincent SCHIESSEL (vice-président de la CLE) préside cette réunion. Il remercie les participants à cette première réunion de la commission thématique.

Il présente l'ordre du jour de la réunion :

- Rôle de la Commission thématique
- Suivi de la qualité des eaux de surface du Territoire de Belfort
- Eléments de diagnostic
- Action 54 du PRSE3
- Orientations stratégiques pour la mise en œuvre du SAGE
- Points divers

■ **ROLE DE LA COMMISSION THEMATIQUE**

Mme LAMBERT (EPTB S&D) rappelle le rôle de la commission thématique. Les commissions thématiques sont des instances du SAGE Allan. Elles ont pour rôle de mener des réflexions ou des études relativement à la thématique dont elles traitent. Les propositions qu'elles peuvent être amenées à formuler sont examinées par le Bureau avant validation par la CLE.

La commission thématique « Pollutions et qualité de l'eau » traite de la qualité des eaux superficielles et souterraines, de l'identification et du traitement des différentes sources de pollution.

■ **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

○ ***Suivi de la qualité des eaux de surface du Territoire de Belfort***

Stéphanie VERNIER (CD 90) présente cette partie.

Le suivi de la qualité des eaux de surface est disparate sur le périmètre du SAGE : le Département du Territoire de Belfort dispose d'un réseau assez dense ; sur le Doubs et la Haute-Saône, le suivi est plus ponctuel.

L'évaluation 2017-2019 de l'état écologique des stations du Territoire de Belfort (basé sur l'évaluation de paramètres biologiques et physico-chimiques) montre que 21% des stations sont en bon état (au sens de la directive cadre sur l'eau), principalement sur les têtes de bassin. L'évaluation de l'état DCE qui s'effectue par moyenne sur 3 années glissantes indique une situation stable ; les variations interannuelles sont à relier aux variations de météorologie (température, pluviométrie, nombre de jours de sécheresse...).

Une amélioration était visible sur les paramètres physico-chimiques depuis 2011, témoignant de l'amélioration des systèmes d'assainissement collectif, les points noirs sont presque totalement résorbés ; cependant la situation stagne, voire se dégrade.

Les principaux paramètres déclassants sont le déficit en oxygène (lié aux sécheresses et à la morphologie des cours d'eau), les paramètres phosphorés, les diatomées (paramètre biologique indicatif des pollutions physico-chimiques et toxiques diffuses).

Le paramètre I2M2 suivi depuis une période récente, permet d'évaluer une présence potentielle de pression, selon une évaluation statistique. La corrélation avec les pressions évaluée directement est bonne. Ce paramètre indique une baisse des pollutions dues aux matières organiques mais une pollution potentielle par les HAP et les pesticides. Il indique également une probabilité de dégradations morphologiques (colmatage du fond, absence de ripisylve, anthropisation du bassin versant).

M. BELLEC (ARS) demande des précisions sur l'utilisation de l'I2M2 pour détecter les pollutions aux pesticides. Mme VERNIER lui confirme qu'il s'agit d'une méthode statistique. M. HANNOTIN (FDAAPPMA 90) précise que la méthode est basée sur des cortèges de référence, sans toutefois en examiner l'abondance. Les pressions faibles ne seront donc pas mises en évidence.

M. BELLEC demande si les micropolluants sont suivis. Mme VERNIER répond que cette pollution ne fait pas l'objet d'un suivi régulier. La dernière campagne sur l'ensemble du SAGE date de 2007. Il serait intéressant de réitérer le suivi.

M. HANNOTIN indique que les mesures étant ponctuelles, le suivi ne permet de mettre en évidence que des pressions chroniques, et non des pressions sporadiques qui peuvent survenir. Mme VERNIER confirme que ce suivi a pour objectif de mettre en évidence un « bruit de fond » et un niveau moyen de pression.

M. BELLEC trouve dommage que tout le périmètre du SAGE ne bénéficie pas d'un suivi aussi complet. Mme HERZOG (DDT 90) pense qu'un tel suivi pourrait être mis en place dans le cadre du contrat de bassin.

M. HANNOTIN explique que le réchauffement climatique aura des effets néfastes à double titre sur les pollutions : d'une part car l'abaissement des débits des cours d'eau diminuera l'effet de dilution des pollutions et réduira les flux admissibles, d'autre part car la hausse des températures abaisse la résistance des organismes aquatiques.

M. BELLEC s'intéresse aux flux de pesticides et demande s'il est possible d'estimer les flux de pesticides. Mme VERNIER répond que des outils commencent à se développer mais que ces mesures restent complexes. M. ROBIN (FREDON) propose de réaliser des suivis sur 24 heures qui permettraient d'avoir une image plus complète que les prélèvements ponctuels. M. HANNOTIN indique qu'il y aurait des suivis en continu sur le secteur de la Loue. Mme VERNIER suggère de suivre en continu certains paramètres (oxygène, température) en ciblant les secteurs à enjeux.

- **Compléments de diagnostic**

Mme LAMBERT expose cette partie.

La situation dépeinte par le suivi sur le Territoire de Belfort peut être extrapolée à l'échelle du bassin, avec des têtes de bassin relativement préservées mais une situation qui se dégrade en aval des secteurs urbanisés.

La contamination aux HAP est fréquente (résidus de combustion, chaussées, transport).

Les sources de pollutions potentielles concernent aussi bien les activités domestiques, qu'industrielles ou agricoles.

M. BELLEC se dit préoccupé par une recrudescence de signalements de pollutions aux hydrocarbures en amont de captages d'eau potable, probablement dues à des cuves à fioul vieillissantes. Cette pollution s'avère persistante car les molécules se dégradent peu. Concernant les HAP, il indique que la MISEN stratégique a validé une action pour limiter le brûlage des déchets à air libre, dont les résidus peuvent à terme se retrouver dans l'eau.

- **Action 54 du Plan régional santé environnement 3^e génération (PRSE 3)**

M. BELLEC présente cette action spécifique dont l'objectif est de préserver la qualité des eaux des captages pour l'eau potable.

Plusieurs captages du SAGE sont concernés par une problématique de pesticides et leurs métabolites. Or les mesures mises en œuvre jusqu'alors s'avèrent insuffisantes pour assurer une amélioration durable. L'action 54 propose de changer de paradigme en établissant un projet de territoire afin d'inscrire les changements de pratiques agricoles dans un projet motivant et économiquement viable pour les exploitants. Cette démarche mise sur la tendance sociétale actuelle à s'orienter vers des productions locales et de qualité.

La CCST a accepté de se lancer dans cette action. Une démarche de marketing territorial et de communication sera proposée, de manière à valoriser cette action politiquement. Un état des lieux et des diagnostics (diagnostic des filières notamment) permettront de caractériser le territoire, ses contraintes et ses opportunités pour le déploiement de pratiques plus vertueuses. Au terme de ce projet de territoire, une amélioration de la qualité des eaux devrait être atteinte.

M. MONNIER (CIA 25/90) souligne l'intérêt de la démarche. Depuis une vingtaine d'années les actions menées ont produit des résultats mais encore insuffisants, il faut changer de modèle. Les agriculteurs en sont conscients mais ne savent pas quoi faire techniquement. La production agricole étant organisée par filières, il est nécessaire d'impliquer les filières d'approvisionnement en matière premières et les transformateurs. Des contacts ont été pris, la situation est encourageante. Il s'agit maintenant de rapprocher les gens et les idées.

M. HANNOTIN demande pour quelle raison les mesures réglementaires ne sont pas efficaces. M. BELLEC explicite le cas de l'aire d'alimentation du captage de Saint-Dizier où, si la réglementation s'appliquait de façon stricte, toute activité agricole serait interdite, ce qu'il n'est pas possible de faire accepter. Il est plus souhaitable de travailler dans l'accompagnement.

M. HANNOTIN revient sur la question des flux admissibles. Il n'existe pas de visibilité sur le cumul des rejets autorisés des ICPE. Les modifications induites par le changement climatique peuvent entraîner des transferts de pollution plus rapides vers le milieu aquatique. M. BELLEC fait le lien avec la commission « ressource quantitative ». Il explique la notion de zones de sauvegarde, qui couvrent un périmètre plus large que les aires d'alimentation de captage, et s'intéressent à des ressources à protéger pour une exploitation future. Il peut être demandé à ce que les activités potentiellement polluantes ne s'implantent pas dans ces zones.

Mme HULLAR (OFB) demande sous quel délai l'action 54 va se mettre en place. MM. MONNIER et BELLEC répondent qu'un comité de pilotage se réunira le mois prochain, et que la prestation concernant le marketing territorial sera engagée dans le courant de l'année.

■ **ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE MISE EN OEUVRE DU SAGE**

Mme LAMBERT propose une discussion autour de 3 pistes d'intervention : volet domestique, volet industriel, volet agricole.

M. BELLEC est préoccupé par le traitement du bois en forêt. Ces pollutions se lessivent facilement. Or les têtes de bassins sont couvertes de massifs forestiers. Mme LAMBERT demande si les molécules concernées sont recherchées, ou s'il faudrait prévoir de les inclure dans une campagne de mesures. M. BELLEC pense qu'il faut agir sans attendre. Un travail sur le sujet a été réalisé par l'ONF dans le massif du Jura, qui pourrait être dupliqué sur le SAGE.

M. HANNOTIN s'interroge sur les actions prévues dans les dispositions du SAGE. Mme LAMBERT précise que le travail actuel consiste à réévaluer leur pertinence avant de les proposer dans le contrat de bassin.

M. HANNOTIN informe qu'un observatoire régional des pressions, travail de recensement des pressions sur le terrain, est en train de se mettre en place sous forme d'un partenariat entre la Région Bourgogne Franche-Comté et les fédérations départementales de

pêche. Mme VERNIER pense que ce dispositif sera peu performant car un agent assermenté devra revenir constater les infractions. Elle estime qu'il serait plus efficace d'augmenter les contrôles réglementaires sur certaines zones à enjeux. Mme LAMBERT propose qu'un bilan de cette expérimentation soit fait ultérieurement pour voir comment exploiter les observations.

Mme LAMBERT interroge les collectivités sur ce qu'elles estiment possible de mettre en œuvre dans le cadre du contrat.

M. BELLEC précise que les conventions de raccordement ne concernent pas que des activités classées ICPE mais ciblent également les activités artisanales et diffuses. Il estime que le travail réalisé dans le cadre du contrat de rivière Allaine devrait être étendu à tout le périmètre du SAGE. Mme LAMBERT précise qu'une opération collective à l'échelle du SAGE a déjà eu lieu (contrat OPALE) mais avec un succès modéré. L'opération mériterait d'être reconduite. Mme VERNIER précise que ce travail ne peut être réalisé que par les gestionnaires de réseaux, qui seuls peuvent connaître les raccordements et reçoivent les permis de construire.

M. BELLEC se demande si une incitation au remplacement des cuves à fioul pourrait être faite dans le cadre du contrat. Mme LAMBERT estime l'action possible sous réserve de l'accord des financeurs car aucune mise en évidence de cette source de pollution n'est faite. M. HANNOTIN évoque de nombreux signalements de pollutions de l'eau et de la chair des poissons à proximité de cuves à fioul. Mme CORNEILLE (CCRC) et M. GROFFOD (CCVS) signalent une prochaine interdiction de vente ou de remplacement de chaudières à fioul. M. VALLEY (CCPH) explique qu'il ne sera pas toujours possible d'enlever les anciennes cuves.

Mme HERZOG suggère que l'on s'intéresse à l'assainissement non collectif. Les dispositifs d'ANC sont certainement à l'origine de pollutions significatives mais on dispose de peu d'informations sur le sujet. Une action de connaissance des dispositifs et de leur impact pourrait être mise en œuvre, suivie par une incitation de mise aux normes. Mme CORNEILLE fait part du manque de leviers pour faire mettre les installations aux normes. Mme VERNIER évoque des opérations groupées précédemment financées.

Mme LAMBERT demande si le volet agricole devrait être développé. M. HANNOTIN évoque une possible influence du drainage sur la diffusion de la pollution. Mme VERNIER pense au développement de labels, du type Haute Qualité Environnementale dont le niveau 3 est requis pour prétendre fournir la restauration collective en application de la loi EGALIM. M. BELLEC soutient cette idée. M. GRANJON (PMA) indique qu'une étude domestique et agricole a été menée sur le périmètre de PMA. Des éléments pourraient être intéressants à reprendre, notamment sur les pratiques de jardinage par les particuliers.

M. HANNOTIN évoque d'autres problématiques : l'absence de protection des fossés en connexion directe avec les cours d'eau, la gestion des bassins d'orages, les flux admissibles par les cours d'eau récepteurs, l'impact du changement climatique engendrant une modification des interactions nappes-rivières. Il appuie sur l'idée d'un suivi qualité à l'échelle du SAGE.

Mme LAMBERT résume les grands axes d'intervention : un axe sur l'amélioration de la connaissance des pollutions (ANC, flux admissibles...), et un axe sur la résorption des pollutions (s'appuyant sur la mise en œuvre de l'action 54 et le développement de filières de qualité).

M. SCHIESSEL remercie les participants et lève la séance.